

Recueil des Actes Administratifs

Actes de l'Exécutif départemental

RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES	1034
---	-------------

Arrêté du 30 juin 2017 modifiant le prix de journée 2017 applicable aux Foyers Occupationnels – Centre Social d’Argonne à compter du 1 ^{er} Août 2017	1034
---	------

Arrêté du 5 juillet 2017 relatif à la modification de la nomination de personnes qualifiées pour siéger au Conseil d’Administration du Centre Social d’Argonne (CSA).....	1036
--	------

Actes de l'Exécutif départemental

RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES

ARRETE DU 30 JUIN 2017 MODIFIANT LE PRIX DE JOURNEE 2017 APPLICABLE AUX FOYERS OCCUPATIONNELS – CENTRE SOCIAL D'ARGONNE A COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15 décembre 2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,

VU l'arrêté du 13 juin 2017 fixant la tarification applicable à compter du 1^{er} juillet 2017,

Considérant que l'activité permettant de calculer le tarif de l'accueil de jour était sur une base de 365 jours au lieu de 250 jours,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le prix de journée hébergement applicable à compter du **1er août 2017** aux Foyers Occupationnels, gérés par le Centre Social d'Argonne Emile Thomas-Guérin, est modifié comme suit :

Accueil de Jour	48.54 €
Hébergt Permanent	127.07 €
Hébergt Temporaire	127.07 €

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté de tarification du 13 juin 2017 restent inchangées.

ARTICLE 3 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental

ARRETE DU 5 JUILLET 2017 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA NOMINATION DE PERSONNES QUALIFIEES POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL D'ARGONNE (CSA)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- Vu** les articles R 315-6, R 315-7 et R 315-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du 13 mars 2012 portant nomination de deux personnes qualifiées pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Social d'Argonne désignant M. André Caré et M. Régis Drouet pour assurer ces fonctions
- Vu** la lettre de démission de M. André Caré du 13 décembre 2016 au conseil d'administration du Centre Social d'Argonne
- Vu** la proposition du Président du Conseil d'Administration du CSA

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est désigné en tant que personne qualifiée au sein du conseil d'administration du Centre Social d'Argonne au lieu et place de M. André Caré, **Monsieur Laurent Dequen**, Maire du Claon.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié et publié au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse.

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 11/07/2017

Date de dépôt légal : 11/07/2017